

Établi le : 28/01/202

Validité maximale : 28/01/20



Logement certifié

Rue: Rue de Liotte n°: 22 boîte: 1

CP:4170 Localité: Comblain-au-Pont

Certifié comme : **Appartement**

Date de construction: Inconnue



Performance éne

nergie primaire de ce La consommation théorique to logement est de81 649 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :722 kWh/m².an

$A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier $255 < E_{spec} \le 340$ wallon en 2010

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

ins en chaleur du logement

moyens

faibles

Performance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

minimes

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol, therm

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n RTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 ité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16on du logiciel de calcul 3.1.3.

Date: 28/01/2022

Signature:



Tel, 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

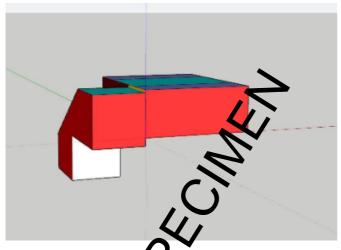


Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/2031



Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protecé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration

Description par le certificateur

Le volume protégé le rei d'uniquement la partie appartement "Jegement" soit l'accès par l'arrière de l'mmeuble au rez-de-chaussée et Tensemble du 1er étage.
La partie commerce, hangar sont exclus du VP

Le volume protégé de ce logement est de 319 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum, 150 cm/l. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explanée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

a surface de plancher chauffée de ce logement est de 113 m²



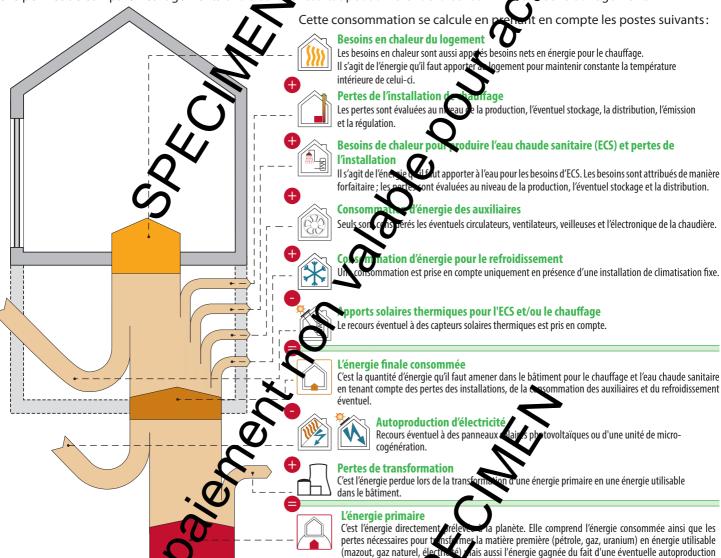
Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

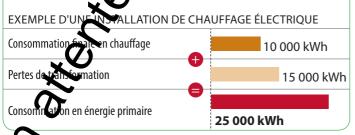
Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergié t léorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux Le résultat peut différer de la consommation véelle du logement.



l'éle trivité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement.

éléctrique.

Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont donc importantes, als s'élèvent à 1,5 kWh.



À l'inverse, h cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques.

EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Panneaux photovoltaïques

- 1 000 kWh

Pertes de transformation évitées

- 1 500 kWh

Économie en énergie primaire

Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

- 2 500 kWh



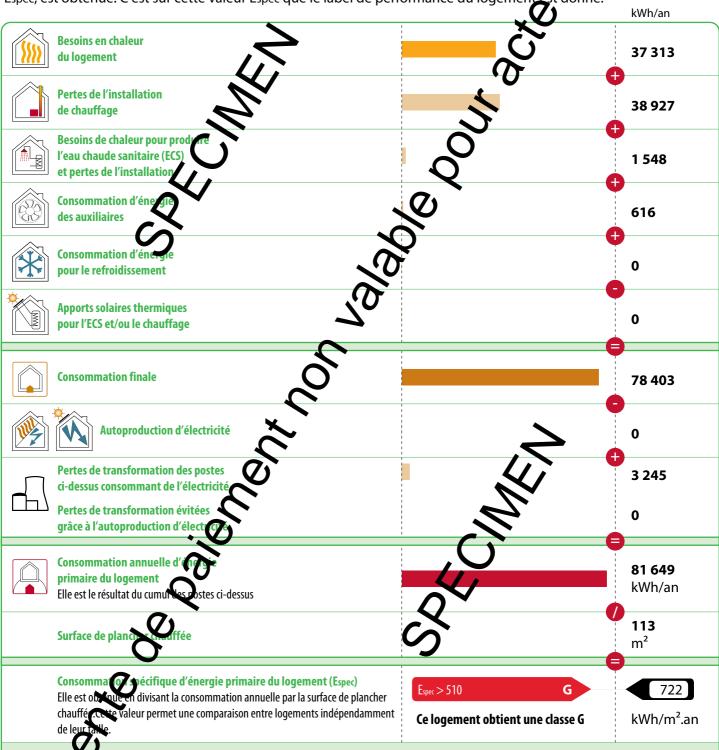
Établi le : 28/01/2022

Validité maximale : 28/01/203 Wallo



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes le les dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétilique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 4,2 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 28/01/2022

Validité maximale : 28/01/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate (r	Références et descriptifs
Isolation thermique	Dossier de photos localisables	Sous toiutre - isolant de toiture à bulle.
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/203



Descriptions et recommandations -1-

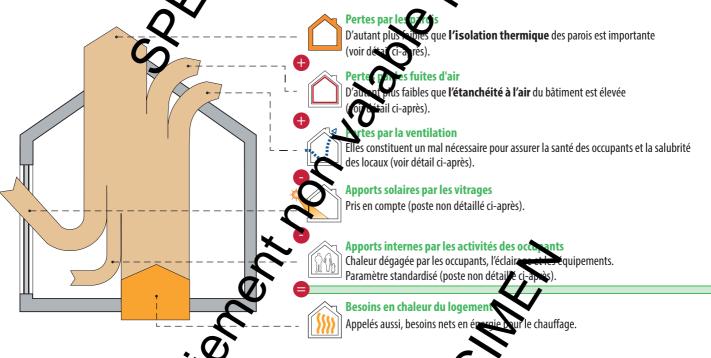
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

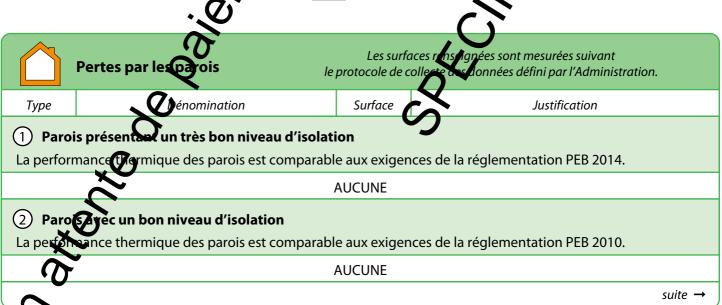


330 k\\\/h/m^2.an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/203



Descriptions et recommandations -2-

	Perte	s par les parois - suite		oces renseignées sont mesures suivant collecte des données défini pa l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Visi fication				
3 Parois avec isolation insuffisante en d'épaisseur inconnue Recommandations : isolation à renfercer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant).								
	Т3	Toitur s met née	24,1 m ²	Produit réfléchissant à bulle, 1 cm				
	F7	bois	2,6 m ²	Periole vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois				
	F11	DV pvc	11,8 m ²	Oouble vitrage ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis PVC				
4 Paro	is sans	isolation	10					
Recomm	andatio	ons: à isoler.	· 0					
	M1	Mur extérieur avant (cimentage)	25,9 m ²					
	M2	mur en pierre	29,6 m ²					
	М3	Mur arrière rez	6,7 m ²					
	M4	Mitore	33,2 m ²					
	M20	MALANC	0,6 m²					
	Р3	Nancher sur cave	14,3 m²	24				
5 Paro	is dont	la présence d'isolation est incon	nue (
		ons : a isoler (si nécessaire après avo		veau d'isolation existant).				
	X	Plafond	45,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite				
		Toiture plate	33,4 m ²	Présence inconnue d'un isolant de toiture qui n'était pas visible lors de la visite				



28/01/2022 Établi le :

Validité maximale : 28/01/203



Pertes par les fuites d	'air		$\widetilde{\phi}$
Améliorer l'étanchéité à l'air part réchauffer l'air froid qui s'insinue rèduite.			
Réalisation d'un test d'étanchéite	é à Vail	•••	
☑ Non : valeur par défaut : 12 m²			
□ Oui		\sim	
Recommandations: L'étariche protégé et, principalement au n jonctions, percements) car c'é	iveau des raccords entre les diffé	érentes parois (pou	
\sim	~		
Pertes par ventilation			
de chaleur. Votre logement n'est équipé que En complément de ce système, u pourquoi, dans le cadre de la cert	d'un système de l'entilation par une aération suffisante est nécess tification, de l'ertes par ventilat	tiel ou très partiel saire, par simple ou ion sont comptabil	(voir plus loin). Iverture des fenêtres. C' lisées.
Système D avec	Ventilation	Preu	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation la demande	Preu cara	
Système D avec récupération de chaleur M Non Oui	Ventilation la demande Non	Preu cara	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur Non Oui Diminuli	Ventilation la demande Non Dui Oui	Preu cara	ives acceptables
Système D avec récupération de chaleur Non Oui Diminute	Ventilation la demande Non Oui n)globale des pertes de ventilat	Preu cara	ives ecceptables e erisant la qualité d'ex or ui



Établi le : 28/01/2022

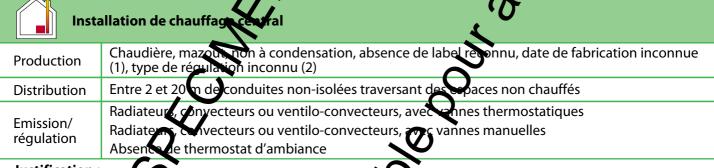
Validité maximale : 28/01/203



Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire



Justification:

- (1) pas de date vue plaquette
- (2) chaudière à l'arrêt (inondation juillet 2021)

Recommandations:

La date de fabrication de la chaudière n'a pas pu être relevée par le certificateur. Une chaudière ancienne ne présente en général plus un niveau de performance satisfaisant. Dans ce cas, il est recommandé de demander à un chauffagiste professionnel de vérifier sa performance et, le cas échéant, d'envisager son remplacement par un générateur de chaleur plus performant.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des déperditions de chaleur inutiles.

Il est recommandé d'équiper tous les radicteurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

Commentaire du certificateur

Présence d'une chaudière mazout mais qui a subi les inondations en juillet 2001 voir son bon fonctionnement (actuellement "bruleur démonté")



28/01/2022 Établi le: Validité maximale : 28/01/203

Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

Rendement global en énergie

primaire



Installation d'eau chaud

steckáge par résistance électrique Production aves Production

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuistre, et tre 5 et 15 m de condu Distribution

tre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

kallon de stockage n'est pas une donnée récessaire à la certification. Une isolation le cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des i hutiles. Il est donc recommandé de la vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation. Le niveau d'isolation de équivalente à au mons l déperditions de chaleur

Commentaire du certificateur

Boiler en cave- tjs présent mais ayants bi les inondations de juillet 2021

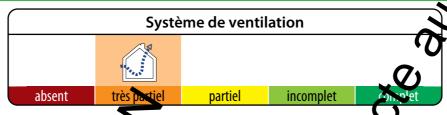


Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/203



Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la subrité du logement. Le certificateur a fait le releve des dispositifs suivants.

Locaux secs	ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Séjour C	aucun	Cuisine	aucun
chambre	aucun	salle de bain	OEM
chambre	aucun	buanderie	OEM
bureau	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer de système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplicement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniqu<u>es).</u>

Commentaire du certificateur

Les ventilations éventuelles présent es et non reprises dans ce document ne sont es de type réglable tel que défini par la norme NBN D 50-001.



20220128006410 Numéro: Établi le: 28/01/2022 Validité maximale : 28/01/203





Établi le : 28/01/2022

Validité maximale: 28/01/203



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

20 37 € kg CO₂/an

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

180 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO_2 équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat Present une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- ◆-Je tie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez exalement d'autres informations utiles potamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des gui thets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 175 € TVA comprise